

Octobre 2018

Objet : Procédures d'urgence de l'école

Aux parents et tuteurs,

En chaque début d'année scolaire, notre école met en place un plan d'urgence afin d'être paré aux situations d'urgences qui pourraient compromettre la santé et la sécurité des élèves.

Veillez vous assurer de nous fournir vos coordonnées à jour pour nous permettre de vous contacter en cas d'urgence.

Notre plan d'urgence détermine les actions qui doivent être mises en place par notre personnel lorsque surviennent des situations critiques (incendies, tremblements de terre, menaces, situations requérant des soins médicaux, dangers liés au bâtiment de l'école, etc.). Pour chaque situation, le plan fixe les procédures à suivre, définit le rôle et les responsabilités de chaque membre du personnel, présente les plans d'étages de l'établissement, indique aux élèves les lieux de relocalisation en cas d'évacuation et les salles de confinement barricadé dans l'école, fournit une liste des numéros de téléphone d'urgence et indique la marche à suivre pour contacter la GRC, les autres organismes de gestion des urgences et les parents et tuteurs. Tous les ans, l'équipe responsable de la sécurité de l'école, le ministère de l'Éducation et la GRC collaborent pour mettre à jour le plan d'urgence.

Seuls la GRC et le ministère de l'Éducation recevront une copie du plan d'urgence de l'école – qui contient des renseignements confidentiels – en vue d'assurer la protection des élèves.

Cinq principes guident la planification de la gestion des situations d'urgence dans les écoles du Yukon :

- la sécurité des élèves et du personnel est la priorité absolue;
- les élèves sont supervisés dans le lieu de relocalisation jusqu'à nouvel ordre;
- les communications s'effectuent d'abord avec les services d'urgence afin d'assurer la sécurité de tous – les parents et tuteurs sont contactés une fois que les élèves et le personnel sont en lieux sûrs;
- le personnel de l'école est responsable de fournir les soins médicaux aux élèves qui en ont besoin jusqu'à ce que les services d'urgences prennent la relève;
- les décisions à prendre en situation d'urgence relèvent uniquement du directeur de l'école.

En cas de situation critique, les parents et tuteurs doivent suivre les consignes suivantes :

- N'appellez pas l'école : les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours.
- N'allez pas chercher votre enfant en voiture lors d'une situation d'urgence à l'école ou à l'échelle de la ville. Le réseau routier doit être dégagé pour simplifier l'accès aux véhicules d'urgence et assurer la protection des élèves.

- Soyez patients : attendez que l'école communique les renseignements et les consignes à suivre.
- Écoutez les nouvelles diffusées par votre station de radio locale pour obtenir des renseignements supplémentaires. Il se peut que le personnel de l'école ne soit pas en mesure de vous contacter pendant qu'il veille à la sécurité des élèves.

Complément d'information :

Lieux de relocalisation en cas d'évacuation de l'école :

Une affiche indiquant les lieux de relocalisation sera posée sur la porte principale de l'école. Les lieux de relocalisation de l'école vous ont été envoyés par courriel.

Exercice de mesures d'urgence :

Des exercices sont régulièrement réalisés dans l'école pour que les élèves sachent quoi faire en cas d'urgence. Des exercices auront lieu mensuellement. Avant la tenue de l'exercice du tremblement de terre et du confinement barricadé, un message sera publié dans le blogue de l'école.

Consignes de sécurité de l'école :

Veuillez prendre note des différentes mesures de sécurité suivantes :

Confinement barricadé : Cette mesure survient lorsqu'il y a une menace de violence envers des personnes dans l'enceinte ou la zone autour de l'école. Les élèves et les enseignants doivent se réfugier dans les salles de confinement jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun risque.

Confinement pour urgence extérieure : Cette mesure – qui diffère du confinement barricadé – survient dans les cas de menace extérieure qui ne vise aucunement l'école. Les activités se déroulent normalement dans l'établissement, mais les portes extérieures sont verrouillées et surveillées. Personne ne peut entrer dans l'école ni en sortir, et ce, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun risque.

Évacuation : Les élèves et le personnel de l'école quittent l'école en raison d'une menace qui survient dans l'établissement, comme un incendie.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire cette lettre d'information sur le plan d'urgence de l'école.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'école au 667-8150.